



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 25 septembre 2023
à 18h00**

Salle du Conseil municipal

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.09.2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT CINQ SEPTEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix neuf heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents en début de séance : 15

Quorum : 12

Présents : 15

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier, Pilot Serge

Absents et excusés : 07

Mmes, MM. Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Voirin Pierre, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie, Béard Patrick

Pouvoirs : 06

Monsieur Buet Maurice	à	Monsieur Trombert Fabien
Madame Bouvier Virginie	à	Madame Buet Manuelle
Monsieur Dupieux Gilbert	à	Monsieur Muffat Quentin
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Madame Castex Margaux	à	Monsieur Franck Herbron
Monsieur Béard Patrick	à	Madame Anthonioz Elisabeth

- Madame Marie Baud a été désignée secrétaire -

PREAMBULE

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le maire désigne Marie Baud comme secrétaire de séance.

Arrêt du procès-verbal de la séance du 22.06.2023

Concernant l'élection d'un adjoint au maire à la suite de la démission de M. Pierre Voirin (1.1), Elisabeth Anthonioz demande que sa dernière intervention soit rédigée ainsi écrit « *Elisabeth Anthonioz relève les nombreuses absences des conseillers communautaires de Morzine et trouve qu'il est dommage qu'un adjoint à l'urbanisme ne soit pas un conseiller communautaire car cette compétence relève de la Communauté de Communes du Haut-Chablais* ».

Concernant les tarifs de restauration scolaire 2023-2024, Benoît Heu demande qu'il soit précisé «ne pas augmenter **petit à petit**, est une erreur car cela oblige à opérer un réajustement **important...** »

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023 est ensuite arrêté à l'unanimité des membres présents.

1 URBANISME

1.1 Vente d'une parcelle du domaine privé de la commune au lieu-dit « La Boucherie »

M. le maire rappelle au Conseil municipal le projet de promotion immobilière porté par le groupe Launay dans la vallée de la Manche à Morzine au lieu-dit « La Boucherie ».

Ce projet, comptant six bâtiments d'habitation dont deux entièrement réservés à la mise en œuvre de baux réels solidaires (BRS), emporte la reconstruction de la Ferme Bron dont le caractère patrimonial particulier a été souligné lors de l'examen du projet par la commission Urbanisme.

Sa réalisation est cependant conditionnée par la cession, par la commune, de la parcelle cadastrée section D lieu-dit « La Boucherie » parcelle N°137 au groupe Launay en sa qualité de promoteur.

La valeur de cette parcelle de 950 m², qui relève du domaine communal privé, a été estimée par France Domaine à 365 750 € soit 385 €/m² (estimation jointe).

Le groupe Launay propose de l'acquérir au prix de 380.000 € net vendeur, soit 400 €/m² et avec les conditions accessoires suivantes :

- Inscription dans la promesse de vente d'un droit de préférence au bénéfice de la commune pour l'acquisition de tout ou partie des appartements dédiés au BRS,
- o Ces logements, au nombre de 13 pour un minimum de 725 m² habitables au total, seront rassemblés sur deux bâtiments dont la Ferme Bron (voir plan joint) et commercialisés au prix, garanti dans le cadre du droit de préférence, de 3 220 € TTC/m² SHAB (3 052 €HT) étant précisé que le maximum autorisé à Morzine pour ce type de promotion est de 4 168 €HT,
- Inscription dans la promesse de vente d'un droit de préférence au bénéfice de la commune pour l'acquisition de tout ou partie des logements en accession libre,
- o Ces logements seraient commercialisés au prix moyen de 8 500 €/m² comprenant les parkings.

L'inscription de ce droit de préférence aux actes notariés liés à la vente est de nature à permettre à la municipalité d'acquérir tout ou partie des logements BRS ou accession libre entre le dépôt de la demande de permis de construire et la commercialisation du projet. Le prix par m² du BRS resterait néanmoins garanti si la décision devait intervenir après la commercialisation.

La vente de la parcelle restera soumise aux conditions suspensives usuelles en matière de promotion immobilière.

Michel Coquillard relève que cette délibération oblige à une promesse de vente avec le promoteur.

Elisabeth Anthonioz dit que cette promesse de vente pour l'achat du terrain communal va engendrer des logements sociaux mais aussi une promotion immobilière à « La Boucherie ».

Michelle Tournier aurait voulu entendre l'aspect social de ce projet. Elle demande s'il y aurait eu une promotion immobilière sans le terrain communal. M. le maire répond qu'il y en a déjà eu sans l'achat du terrain.

M. le maire indique clairement que le projet interroge mais il intéresse la commune pour deux raisons principales. D'un point de vue technique, il permettrait d'élargir la route à un endroit particulièrement étranglé et, d'un point de vue social, il apporte la possibilité aux Morzinois d'accéder à la propriété par la construction sous forme de BRS.

Michelle Tournier demande si la commune peut créer des logements sociaux au même tarif mais ailleurs car même si l'endroit est à Morzine, le lieu ne semble pas idéalement situé. M. le maire répond que l'aspect financier serait différent mais cela reste possible.

Manuelle Buet fait remarquer que pour 13 logements sociaux il est intéressant de travailler sur cette promotion qui propose une compensation intéressante.

Elisabeth Anthonioz demande si la commune peut réaliser des logements sociaux sans passer par un promoteur. M. le maire indique que l'on perdrait notamment le bénéfice du déplacement de la « ferme Bron », les parkings souterrains, la vente au tarif social.

M. le maire redit l'intérêt à ce projet pour les personnes qui souhaitent accéder à la propriété à un prix raisonnable. Elisabeth Anthonioz est d'accord mais dit que « l'on crée aussi une promotion immobilière dans la vallée de La Manche et je n'ai pas envie de voir de grosses constructions dans cette vallée ».

Thierry Marchand pense qu'il est plus intéressant pour des Morzinois d'investir dans la vallée de La Manche qu'aux Gets. Il ajoute que les places de parkings devraient être dans le même bâtiment que les logements BRS.

M. le maire partage cette demande et souhaite que dans la délibération soit mentionné que « le parking souterrain pour les logements en BRS soit situé sous le bâtiment en BRS ».

Benoît Heu fait savoir que sa position a évolué positivement, à l'écoute de ce qui a été présenté en amont de cette séance. Il pense qu'il est important de réfléchir à quelque chose d'essentiel et liée au vote que l'on va établir au sujet de la THRS. La majoration à son maximum de la THRS dégagerait 2 à 2,6 millions d'euros ce qui permettrait de financer l'acquisition de deux blocs de construction.

Manuelle Buet, pense qu'il serait bon de laisser la priorité aux Morzinois qui voudraient acheter et ensuite, s'il reste des appartements disponibles que la commune s'en porte acquéreur.

Elisabeth Anthonioz s'interroge sur la transmission de ces logements en cas de succession.

Serge Pillot demande si les acheteurs seront en résidence principale. M. le maire répond que c'est une obligation pour les logements avec le système du Bail Réel Solidaire (BRS).

Marie Baud demande combien il y avait de chalets envisagés sur le projet initial. M. le maire répond qu'il y en avait trois proches et sans le déplacement de la « ferme Bron ».

Michelle Tournier, demande qu'une vigilance particulière soit apportée à l'aspect esthétique de cette promotion. M. le maire répond que cela se fera pendant la période d'instruction du permis de construire.

Jeanine Baud relève l'intérêt permanent de ces logements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à la majorité,
par 15 voix pour,
04 contre (Pierre Voirin, Elisabeth Anthonioz, Patrick Béard, Thierry Marchand),
02 abstentions (Michelle Tournier et Marie Baud),

PREND ACTE de l'évaluation de France Domaine, en date du 30 mai 2021 et de la demande d'actualisation quant à la valeur de la parcelle cadastrée section D lieu-dit « La Boucherie » parcelle N°137 appartenant au domaine privé de la commune de Morzine,

CONSENT la vente de cette parcelle de 950 m2 au groupe Launay moyennant :

- l'inscription aux actes notariés relatifs à cette vente d'un droit de préférence au bénéfice de la commune pour l'acquisition de tout ou partie des logements dédiés au BRS au prix de 3 220 € TTC/m2,

- l'inscription aux actes notariés relatifs à cette vente d'un droit de préférence au bénéfice de la commune pour l'acquisition de tout ou partie des logements en accession libre et au prix fixé par le promoteur pour leur commercialisation,
- le versement à la commune par le promoteur d'une somme de 380.000 € net vendeur correspondant au prix de la vente fixé entre les parties et ce uniquement à la condition que ce montant reste supérieur à l'évaluation actualisée de la valeur vénale de la parcelle dont il sera rendu compte au Conseil au cours de la première réunion suivant la réception de cette évaluation.

DEMANDE que le parking souterrain pour les logements en BRS soit situé sous le bâtiment en BRS,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération dans les conditions fixées.

2 ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Délégation de service public (DSP) pour la gestion des services publics du stationnement du parking aérien de « La Carrière » et du service associé de transport de personnes à Avoriaz – protocole de fin de contrat

DELIBERATION D_2023_09BIS_1. :

M. le maire rappelle au Conseil municipal que le contrat de Délégation de Service Public (DSP) de l'exploitation et la gestion du parc de stationnement aérien de la « Carrière » ainsi que du transport de personnes, confié à Trans Auto Parcs 1800 et conclu le 21 décembre 2010, arrivait à échéance le 21 décembre 2022.

Un avenant a été conclu entre les parties le 17 décembre 2022 pour prolonger de 5 mois le contrat de DSP, portant ainsi l'échéance du contrat au 22 mai 2023, dès lors qu'une fin de contrat en pleine période de vacances de Noël et pendant la saison hivernale était inenvisageable.

Un second avenant de prolongation a été signé afin de pallier une absence de documentation ne permettant ni protocole de fin de contrat ni le lancement d'une procédure en conformité avec le Code de la Commande Publique. Il prend fin le 22 septembre 2023.

La nouvelle consultation a pu être lancée et l'avis d'appel public à la concurrence est paru le 08 septembre 2023.

La commune de Morzine va dès lors pouvoir procéder à l'attribution d'un nouveau contrat de concession, attribution prévue au cours du mois de décembre 2023.

Toutefois l'engagement de cette procédure a été conditionné par l'obtention de toutes les informations et données comptables de la délégation actuelle, nécessaire au lancement de la nouvelle consultation.

Afin de tenir compte du délai pris lors de cette étape, et afin d'assurer la continuité du contrat (sans exploitation commerciale) jusqu'au démarrage du nouveau contrat, les parties ont convenu de conclure le présent protocole d'accord permettant d'assurer la prolongation du contrat, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle concession, et d'organiser la fin du contrat actuel et la transition avec le futur contrat en précisant les modalités pratiques et financières.

En conséquence, le contrat serait prolongé au titre du présent protocole, et maintenu sous la responsabilité du délégataire actuel, jusqu'à la date de prise d'effet de la nouvelle DSP, marquant par ailleurs la fin de la DSP actuelle, qui interviendra en tout état de cause au plus tard le 19 décembre 2023 vu le délai de procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le protocole transactionnel tel que présenté en annexe,

AUTORISE M. le maire à signer ce protocole transactionnel et à le mettre en œuvre.

3 FINANCES LOCALES

3.1 Taxe d'habitation – majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

DELIBERATION D_2023_09BIS_2. :

Aube Marullaz, première adjointe, expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au Conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le décret n°2023-822 du 25 août 2023 vient étendre ces dispositions aux communes « qui sans appartenir à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants sont confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc immobilier existant ».

Elle précise que Morzine est citée dans la liste des 2 200 nouvelles petites communes touristiques auxquelles s'appliquent ces dispositions. Elle rappelle également que le taux d'imposition communal de la taxe d'habitation est de 19,87 %.

Ce dispositif est un moyen d'inciter la remise de logements vacants sur le marché et permettre un accroissement de l'offre de logements proposés en location à l'année plutôt qu'en saisonnière.

Au nom de l'équipe majoritaire, Aube Marullaz, rappelle qu'en 2022 et 2023, les bases de calcul de nos impôts et taxes ont augmenté, comme le coût de la vie, en général, partout, et pour tous. Ce constat est valable pour les collectivités.

La commune de Morzine, dont la population diminue malgré le nombre incessant de constructions neuves, est d'autant plus impactée qu'elle doit assumer le dimensionnement de ses services publics, à mesure que le village grossit.

Aube Marullaz rappelle que Morzine Avoriaz compte aujourd'hui 46 000 lits, dont 2 800 habitants, dont 26 000 lits touristiques chauds ou tièdes et dont plus de 17 000 lits froids. Ces lits froids sont autant de volets clos, de non consommation au village, de bancs d'écoles vides malgré les aménagements que la communauté aura financés.

Les habitants du village subissent la pression foncière découlant de cette dangereuse spéculation immobilière, les touristes qui nous font tous vivre s'acquittent d'une taxe de séjour portée à son maximum et jusqu'à ce jour, notre taux de taxe d'habitation était un des plus faibles comparé aux autres stations touristiques de Haute Savoie. Pour rappel, alors que celui de Morzine est à 19 %, les taux de THRS de Châtel, La Clusaz ou Megève dépassent les 25 %.

Afin de protéger nos habitants, les pouvoirs publics nous donnent aujourd'hui la possibilité de différencier notre taux de taxe foncière de notre taux de taxe d'habitation résidence secondaire ; nous les en remercions.

Elisabeth Anthonioz demande « si, par exemple, cette année on augmente de 50 % la THRS et l'année prochaine de 10 %, est-on obligés, l'année prochaine, d'augmenter les autres taxes ? ». M. le maire précise que les taxes sont décorréliées pour l'instant.

Elisabeth Anthonioz demande également quel est le risque si l'on passe à 60 % cette année. M. le maire indique que la base des valeurs locatives nationales qui sert au calcul du montant des taxes a augmenté de 7 % et si on augmente de 50 % on approchera des 60 %.

Elisabeth Anthonioz souhaite savoir quel est l'impact pour les petits loueurs en meublés non professionnels. Il est répondu que pour un meublé touristique de 50 m² qui payait en moyenne 620 € la majoration s'élèverait à 372 € de THRS.

Michelle Tournier demande si les loueurs à l'année ou à la saison sont exonérés de cette augmentation de taxe. Il est répondu que les loueurs à l'année ne sont pas imposés à la THRS, quant aux loueurs à la saison, cela dépend de leur régime fiscal.

Un débat s'engage sur le taux de la majoration à appliquer (en plusieurs fois, 50 ou 60 %...).

Benôit Heu, indique que lors de la réunion sur la THRS un sujet très important a été évoqué. Lors du vote du budget, chaque année, devront être fléchées, tant pour de l'investissement que pour du fonctionnement, les recettes fiscales dans chaque budget afin que l'on sache à quoi la collecte de la THRS sera affectée.

Benôit Heu demande, qu'à l'égard des résidents secondaires, des explications claires figurent dans la délibération quant à l'utilisation de cette taxe majorée sur le territoire communal. Aube Marullaz confirme que la délibération sera rédigée en ce sens.

Un débat s'engage sur le taux de la majoration à appliquer (en une fois, en plusieurs fois, 50 ou 60 %...).

Plutôt que de se reposer sur le cycle vicieux et sans fin des recettes de taxes d'aménagements, l'équipe municipale propose d'augmenter ses recettes fiscales en majorant le taux d'imposition des résidences secondaires de 55 %.

M. le maire dit que le principal est que le montant collecté soit fléché budgétairement et que cela profite à la vie du village et de ses habitants.

Le Conseil municipal s'engagera à ce que, chaque année, au moment du vote du budget en début d'année, soient ciblées, distinctement de son budget habituel, les recettes liées à cette majoration. Pour 2024, elles approcheront des 2 millions d'Euros.

Ce montant sera dédié :

- au bon fonctionnement des services publics, notamment la sécurité au village,
- à la création de logements à l'année,
- à l'apaisement des circulations au village,
- et à l'adaptation de nos stations au réchauffement climatique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à la majorité,

par 20 voix pour, 01 contre (Gilbert Dupieux), 01 abstention (Patrick Béard),

DECIDE de majorer de 55 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés,

CHARGE M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Demande de l'opposition : bilan sur divers points (suite)

Sport

- DSP du centre équestre : vu en précédente séance
- Coût coupe du Monde VTT : vu en précédente séance
- Coût championnats du monde Junior : 2 600 000 €. Initialement 1 700 000 de travaux de prévus mais revus à la baisse étant donné qu'au Pléney il a été réalisé un simple reprofilage de la piste avec peu d'impact environnemental.

Culture – Patrimoine

- Maison du Bourg : permis de construire déposé. Demande de financements à la région, qui délibère ce trimestre ; en attente d'arbitrage. Avant-projet sommaire rendu le 30 septembre. Pendant les travaux, les services administratifs de la mairie seraient transférés dans des locaux à proximité.
- Rénovation place de la Mairie, réfection de l'église, Mairie, Bibliothèque... : liés à la maison du Bourg. Réunion programmée de faisabilité autour de la mairie, actuellement dans un rond-point, pour encorbellement partiel de La Dranse afin de faire circuler l'ensemble des véhicules exclusivement entre la mairie et La Dranse. Le but est d'améliorer la situation et d'avoir un bâtiment qui soit aux normes environnementales et accessible pour les PMR. Le projet est également en lien avec l'étude urbaine qui travaille, d'une manière globale, sur les circulations à Morzine. Il est envisagé de livrer la place de la mairie et la maison du Bourg en même temps.

Aube Marullaz indique que la bibliothèque-médiathèque est toujours en projet et rappelle la réunion du 02.10 à 19h00 pour étudier le futur centre culturel.

Effectifs communaux

- Evolution de la masse salariale depuis 3 ans : 33 % du budget de fonctionnement, idem qu'il y a 3 ans. L'augmentation est proportionnelle par rapport au budget de fonctionnement.
- Point sur les embauches, les départs, les besoins de la mairie : points réguliers présentés en délibérations. Le besoin principal d'embauche concerne le service urbanisme. La CCHC a été alertée pour que ces services puissent pallier les délais réglementaires et appuyer les mairies mais elle va aussi avoir 2 départs d'agents dans son service urbanisme. M. le maire indique que le recrutement, comme ailleurs, est toujours difficile dans les administrations (SIVU, communauté d'agglomération de Thonon...) d'où l'intérêt du projet immobilier de « La Boucherie » pour permettre aux agents de pouvoir s'installer sur la commune.

Michelle Tournier demande quelles seront les conséquences pour l'urbanisme. M. le maire indique qu'il n'y a pas de sous-effectif actuellement mais il va falloir rapidement recruter. Elisabeth Anthonioz demande quels seront les risques si on manque de personnel. M. le maire répond que les délais seront plus longs pour la pré-instruction des diverses demandes adressées aux services, pour les rendez-vous avec les pétitionnaires et pour l'instruction des dossiers de permis de construire.

Bilan des réalisations de votre projet de mandat

- Monorail : M. le maire informe qu'il a reçu des constructeurs. Les coûts sont élevés mais ce système reste intéressant et résoudrait les problèmes de circulation.
- Parking Plagnettes : projet en commun avec Montriond qui avait grillagé un emplacement réservé sur le secteur pour ce parking mais le maire de Montriond a retiré cette zone, il n'y a donc plus de possibilité de réaliser ce parking aux Plagnettes. A voir réalisation éventuelle sur la future zone du Vernay-Bron.
- Liaison Morzine-Avoriaz : les discussions restent en cours avec la SERMA et la sous-préfecture mais aussi pour permettre, très rapidement, la réalisation de la retenue colinaire.
- Front de neige Pléney : voie par tunnel sous le front de neige. Problématique de l'Aubergade où il avait été décidé de créer un parking mais le permis de construire tacite, obtenu sous le mandat précédent, impacte la possibilité d'agrandir le front de neige et réduit son évolution pour des activités « 4 saisons ».

Une manifestation est d'ailleurs organisée le samedi 07 octobre à 10H00 depuis le palais des sports. M. le maire indique qu'il sera présent et invite les adjoints et les conseillers municipaux à participer à cette manifestation.

Elisabeth Anthonioz demande s'il n'y aurait pas encore une possibilité de négociations avec le promoteur sur la partie non construite. M. le maire fait savoir qu'il y aurait peut-être une possibilité mais qui reste aujourd'hui difficile de négocier avec le promoteur qui avance actuellement sur les travaux de l'Aubergade. Par ailleurs, une procédure judiciaire est en cours, avec une demande d'indemnisation à hauteur de plus de 6 millions d'euros, pour une autre opération, engagée il y a plus de quatre ans, et portée par ce même promoteur.

- Gestion de la circulation en donnant la priorité au petit train : Benoît Heu indique que la notion de petit train, aujourd'hui, n'est pas satisfaisante étant donné que l'on ne pourra jamais avoir un petit train écologique. A partir de cet hiver le projet est de le remplacer par à minima 3 véhicules, de 22 à 28 places, qui tourneraient dans un sens différent pour assurer une rapidité de circulation.
- Nouveaux bâtiments pour les écoles : toujours d'actualité, en discussion avec l'inspection académique. Manuelle Buet précise que toutes les options vont être étudiées avant de se positionner. Elle va notamment rencontrer le maire de Montriond pour un éventuel projet d'école commune.
- Nouveau palais des sports : on ne parle pas de nouveau palais des sports mais de rénovations. Au niveau de l'espace aquatique, reconfiguration des bassins extérieurs et travaux à prévoir afin de solutionner le problème de filtration Au palais des sports, à venir la restructuration du bar de la patinoire, vétuste, peu fonctionnel et pas aux normes. Également travaux sur la centrale de traitement de l'air. Marché public en cours : sonorisation, éclairage scénique et général de la salle plénière et de la patinoire.

4.2 Autres questions diverses

- **Fresque sur le climat**

Michelle Tournier invite l'assemblée municipale à s'inscrire, le vendredi 06 octobre prochain à 18h00, à un atelier participatif (2 heures) animé par Justine Tavernier qui consiste en une sensibilisation sur le changement climatique. Benoît Heu invite vraiment les élus à participer à cette fresque climatique car l'ensemble du Conseil municipal a besoin d'être sur la même longueur d'ondes et il y a plein de choses à découvrir.

Michelle Tournier suggère que cet atelier soit également proposé aux agents de la collectivité.

- **Restauration scolaire :**

Aube Marullaz demande s'il serait possible d'organiser un repas pour tout le Conseil municipal afin d'apprécier la qualité de service du nouveau prestataire pour la restauration scolaire. Les services de la mairie communiqueront une date.

Michelle Tournier demande quelles sont les retours sur la qualité des repas. Il est répondu que les retours sont très bons et qu'il y a moins de gaspillage.

Elisabeth Anthonioz dit qu'elle a eu des échos au niveau de la quantité. M. le maire confirme qu'il a eu la même remarque qui a été transmise au prestataire et le grammage a été immédiatement revu.

Aube Marullaz fait savoir que M. le maire a demandé que la restauration scolaire soit déléguée à la CCHC. A l'étude.

- **Prise en charge de la facture de location des cabines de toilettes mobiles pour la kermesse**

Il est fait part des remerciements du comité de l'APEL Sainte Marie-Madeleine pour la prise en charge intégrale de la facture par la commune.

M. le maire lève la séance à 20H20

Fait à Morzine, le 05 octobre 2023.

Procès-verbal arrêté en séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



Publié sur le site de la mairie www.mairie-morzine-avoriaz.com le 16 octobre 2023.